

LE CENDRE
DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 13 février 2025.

Date et heure de la séance : 19 février 2025 à 18h30

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 21

Absents avec procuration : 8

Présents : Mme Nastascia ACCOT - M. Nicolas BERNARD - Mme Jacqueline BOLIS - MM. Damien BONJEAN - Jean-Marc BRUSTEL - Mme Sandrine CARDOSO-BONNET - MM. Florian CATINOT - Jacques DUBOISSET-CHATAGNIER - Thibaut FABRY - Pierre FERNAND - Mmes Margaux FOURTIN - Christelle GERMAIN - Adrienne LIBIOUL - Christel MARCHENAY - M. Sébastien MORIN - Mmes Sylvie PARIS - Vanessa PASDELOUP - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - - Mme Karine VALLUY.

Absents avec procuration : M. Ludovic DEPLAGNE procuration à M. Jean-Paul PRESLE - Mme Sabrina LARRIEU procuration à Mme Jacqueline BOLIS - M. José MAGALHAES procuration à M. Jacques DUBOISSET-CHATAGNIER - Mme Aurélie MÉJEAN-LAPAIRE procuration à M. Sébastien MORIN - M. Pierre MESURE procuration à Mme Karine VALLUY - Mme Valérie MONTEIRO procuration à Mme Adrienne LIBIOUL - M. Jean-François RAZAVET procuration à Mme Margaux FOURTIN - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration à M. Bruno PONTRUCHER.

Secrétaire de séance : Mme Karine VALLUY.

Président de séance : M. Hervé PRONONCE.

N° 25/02/19/004

OBJET : Travaux d'éclairage public : Modification de l'éclairage aux abords de l'école Henri Barbusse-Les Fontenilles (Tranches 2 et 3).

Sébastien MORIN, Adjoint aux Travaux et à la Sécurité, expose aux membres du Conseil Municipal la nécessité de renouveler, au niveau du groupe scolaire Henri Barbusse-Les Fontenilles, le réseau et les mâts d'éclairage public dans les cours d'école élémentaire et maternelle ainsi que sur le nouveau parking de l'élémentaire.

Territoire d'Energie a établi une convention regroupant la totalité de ces travaux d'éclairage venant s'intégrer au projet de réaménagement global du groupe scolaire et notamment des cours d'école revues quasi intégralement.

La convention prévoit également l'éclairage provisoire apposé depuis 2023 permettant de maintenir l'éclairage dans la cour et pour se diriger jusqu'au bâtiment G2.

Ces travaux seront réalisés en deux fois. Le parking de l'élémentaire achevé avant l'été 2025 entraînera la pose de cinq mâts durant l'été 2025. Le reste des mâts de la cour élémentaire et maternelle seront mis en place à l'automne 2025 dès la livraison de la cour élémentaire.

M. MORIN sollicite l'inscription de ces travaux au programme d'éclairage public de Territoire d'Énergie du Puy-de-Dôme (TE63) pour une réalisation en 2025. Les montants sont ceux indiqués ci-après et seront prévus au budget communal 2026.

Il est rappelé que la commune participe à un fonds de concours en fonction d'une répartition entre le TE63 et la commune déterminée dans les statuts du TE63. La commune endosse également l'intégralité du montant TTC de l'écotaxe s'il y a lieu.

Modification Eclairage aux abords de l'école Henri Barbusse-Les Fontenilles - Tranches 2 et 3 (TE63 = 40 % - commune = 60 %) :

Montant des travaux = 53 000,00 € HT
Participation de la commune = **31 803,36 € HT.**

Monsieur MORIN indique que ce point a été présenté à la commission « travaux » lors de sa séance du 11 février 2025 et propose aujourd'hui au Conseil Municipal :

- d'autoriser le Maire à signer la convention de financement de travaux d'éclairage pour le groupe scolaire Henri Barbusse secteur Les Fontenilles,
- d'autoriser la prise en charge financière de ces travaux d'éclairage sur le budget communal de l'année 2026.

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

ADOpte À L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME.

La Secrétaire de Séance,

Karine VALLUY



Le Maire,

Hervé PRONONCE

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ACTE EXECUTOIRE

Publié le *21 février 2025*
Reçu en préfecture le *21 février 2025*

La Directrice Générale des Services,

Caroline SOULIGOUX.